

# Règlement du jeu 14151

## « Quiz de Fêtes :

### Êtes-vous prêt pour une fin d'année réussie ? »

#### Article 1 – Société organisatrice

La société McCORMICK France SAS, n° SIRET n° 622 980 027, située Site Agroparc, 315 Rue Marcel Demonque, 84917 AVIGNON Cedex 9, organise sur son site Internet [www.ducros.fr](http://www.ducros.fr) un **jeu gratuit et sans obligation d'achat**, mettant en jeu des biens ou prestations associés à leurs activités.

#### Article 2 - Conditions générales de jeu

2.1. Ce jeu exclusivement sur internet (excluant les organisateurs et leur famille) est ouvert à toute personne, *résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) dans la limite d'une seule participation par personne physique.*

2.2. Ce jeu est à vocation essentiellement ludique. Pour permettre à tout joueur d'avoir une chance de gagner sur [www.ducros.fr](http://www.ducros.fr), il a été instauré la règle suivante :

-Participer au jeu du site [www.ducros.fr](http://www.ducros.fr) implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles. La société McCORMICK France SAS se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas de communication d'informations erronées, ou de tentatives de fraude (inscriptions multiples...).

2.3. La société McCORMICK France SAS informe les joueurs qu'elle a mis en place tous les moyens techniques nécessaires à l'application des règles énoncées ci-dessus.

2.4. Le jeu débutera le lundi 9 novembre 2009 à 14h00 et prendra fin le jeudi 31 décembre 2009 à 15h00.

2.5. Un tirage au sort sera effectué le 10 janvier 2010 pour désigner les gagnants parmi les fiches de participation valides.

#### Article 3 - Conditions d'adhésion

Pour participer la personne devra se connecter sur le site Internet [www.ducros.fr](http://www.ducros.fr) et devra remplir un formulaire, en mentionnant son nom, prénom, adresse postale et adresse électronique.

Cette opération sera véhiculée dans :

- la **home** du site Ducros [www.ducros.fr](http://www.ducros.fr)
- l'**espace** « Magazine Epices&Vous » du site Ducros
- la **Newsletter** Ducros de novembre 2009
- les **bannières** de la campagne affiliation Ducros (campagne au clic)
- la **rubrique** « actualités » du site Luminarc [www.luminarc.fr](http://www.luminarc.fr)

- A la fin du jeu, en date du 10/01/2010, un tirage au sort sera effectué parmi les personnes qui se seront inscrites au tirage au sort.

La société McCORMICK France SAS se réserve, le droit d'annuler un gain si le gagnant n'a pas saisi correctement les coordonnées permettant de l'identifier et de lui faire parvenir ses lots ou s'il est avéré que le même joueur s'est inscrit sous différentes identités.

La société organisatrice se réserve le droit de vérifier les coordonnées des gagnants, leur authenticité, et le respect des conditions pour participer à ce concours. Toute falsification entraîne l'élimination immédiate du gagnant. La société organisatrice se réserve en outre la possibilité d'exercer des poursuites en cas de falsification caractérisée.

#### **Article 4 – Remboursement des frais de connexion**

Les frais de connexion seront remboursés par virement exclusivement, sur simple demande effectuée par tout joueur dans les conditions indiquées ci-dessous, de même que les frais d'affranchissement de cette demande.

Celle-ci devra être faite sur papier libre indiquant, pour permettre toute vérification, ses nom, prénom, adresse postale personnelle, ainsi que la date et l'heure de validation de son bulletin de participation.

Cette demande devra être envoyée par courrier postal dans les quarante huit (48) heures suivant la date de participation du Joueur au jeu, le cachet de la poste faisant foi, en joignant un RIB, à l'adresse suivante :

**JEU DUCROS / QUIZ DE FÊTES**  
**Custom Promo N° 14151**  
**CS 40020 PEYNIER**  
**13079 Rousset CEDEX**

Toute demande de remboursement ne sera prise en compte que si elle émane du joueur ayant validé le formulaire de jeu pour lequel il est demandé le remboursement des frais de connexion.

Par ailleurs, un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir, que s'il y a eu un débours réel de la part du joueur sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie.

Les frais de connexion et ceux d'affranchissement pour cette demande, seront remboursés généralement trente (30) jours suivant la réception de la demande, selon les modalités suivantes :

- Les frais de connexion sont remboursés forfaitairement sur la base d'une communication locale au tarif en heure pleine de France Télécom au moment du dépôt du règlement soit 0.09 Euros TTC la 1ère minute puis 0.03 Euros TTC/minute pour un temps de connexion total de 5 minutes, soit un total forfaitaire et définitif de 0.21 Euros TTC.
- Les frais d'affranchissement de la demande de remboursement des frais de connexion pourront être remboursés au tarif lent et en vigueur.

Un seul remboursement des frais (de connexion ou d'affranchissement) pourra être effectué par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse e-mail).

#### **Article 5 – Lots**

Le jeu permet aux participants de gagner :

- 5 tables "Sequins" offertes par Luminarc composées chacune de 6 verres à vin Drip noir, de 6 assiettes à dessert Sequins blanc, de 6 assiettes de présentation Sequins blanc, de 6 assiettes plates Sequins noir et d'une ménagère 24 couverts Drip / Valeur de la table : 173,70 Euros
- 5 ensembles "Vinery Excellence" offerts par Luminarc composés chacun de 6 flûtes, 6 verres à pieds rouges boisés, 6 verres à pieds rouges fruités. Valeur de l'ensemble : 166 euros
- 5 ensembles "Daily Spécials" offerts par Luminarc composés chacun d'une cocotte 1.3L, d'un plat à gratin 15.5 cm, d'une cocotte 30 cl / Valeur de l'ensemble : 32 euros
- 500 Bons d'achat d'une valeur de 2,50 € à valoir sur un produit de la gamme ducros au choix.

En cas de force majeure ou si des circonstances l'exigent, la société McCormick France SAS se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalente. Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens et services.

Un détail des lots sera remis à l'Huissier de Justice ci après mentionné.

## **Article 6 – Envoi des lots**

Les gagnants seront prévenus de leur gain par email à l'adresse indiquée lors de l'inscription au jeu. Tous les gagnants recevront leur lot par courrier dans un délai de 6 à 8 semaines suivant la date de tirage au sort, à l'adresse qui aura été indiquée lors de l'inscription. En cas d'adresse erronée, le lot ne sera pas renvoyé. L'acheminement des gains, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants, s'effectue aux risques et périls des destinataires.

*Ces lots ne peuvent être ni repris, ni échangés, ni remboursés.* La société McCORMICK France SAS décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

Les éventuelles réclamations doivent être formulées par les destinataires, directement dans les 30 jours suivant la réception, et par lettre recommandée avec accusé de réception à la société McCormick France SAS, Site Agroparc, 315 Rue Marcel Demonque, 84917 AVIGNON Cedex 9.

## **Article 7 – Loi informatique et liberté**

Conformément à la loi informatique et liberté du 06.01.1978 (article 27), les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant. Ils peuvent s'opposer au traitement informatique des données les concernant. Pour toute demande ou modification, il conviendra d'écrire à la société McCormick France SAS, Site Agroparc, 315 Rue Marcel Demonque, 84917 AVIGNON Cedex 9 ou de contacter le webmaster par courrier électronique (webmaster@ducros.fr).

## **Article 8 – Gestion des jeux**

La société McCORMICK France SAS se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler un jeu si les circonstances l'exigent. La responsabilité de McCORMICK France SAS ne saurait être engagée de ce fait, pas plus que du fait d'une connexion défectueuse sur le réseau Internet.

## **Article 9 – Adhésion au règlement**

La participation au jeu est soumise à l'acceptation pure et simple de ce règlement dans sa totalité. Cette acceptation est manifestée par l'action du joueur sur la touche "valider" située en bas de la page.

## **Article 10 - Règlement**

Disponible sur le site [www.ducros.fr](http://www.ducros.fr)

La société McCORMICK France SAS se réserve la possibilité d'apporter toute modification au règlement de l'opération, à tout moment, sans préavis, ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Le participant est réputé avoir accepté ces modifications du simple fait de sa participation à l'opération à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

## **Article 11 – Dépôt**

Le présent règlement est déposé chez Maître Bianchi, huissier de justice à Aix En Provence (13).